

tions furent énormes et le coffre public regorgé de revenus. Tous les esprits superficiels furent émerveillés de cette immense richesse, et l'on resta encore sous l'impression que le pays marche à pas de géant dans la voie du progrès. Cependant il faut se rendre à l'évidence des faits, le commerce est aujourd'hui chancelant, les banqueroutes sont devenues de plus en plus nombreuses, les importations diminuent graduellement d'année en année et tous les automnes à peu près à la même date, il se produit sur notre marché de sérieuses crises monétaires. L'année dernière cette crise est passée sans causer trop de désastres; mais cette année, elle s'annonce avec une force qui ébranlera, nous le craignons, bien des fortunes. Le commerce doit aux banques cette année plusieurs millions de piastres de plus que l'année dernière, quoique ses importations aient été moins fortes. Il y a là une accumulation d'arrangés qui devront bientôt être payés, et bien des fortunes commerciales y succomberont. Quand reconnaitrons-nous donc que sans la prospérité agricole, la prospérité commerciale n'est qu'un mirage?

REVUE DE LA SEMAINE

Le 25 Juillet dernier, a eu lieu au Vatican une Assemblée cardinalice dans laquelle le Saint-Père a procédé à la provision d'un certain nombre d'églises. Pendant la cérémonie de préconisation Sa Sainteté a prononcé un mémorable discours dont voici la traduction:

"Vénérables Frères, Ce que nous avons prévu, dans l'allocution que nous vous avons adressée, vers la fin de l'année écoulée, à savoir, que nous devrions peut-être parler de nouveau des persécutions dirigées contre l'Eglise avec une violence chaque jour croissante; cela Nous est imposé par notre devoir, maintenant qu'est consommée l'œuvre d'iniquité alors désignée, car une voix résonne à nos oreilles et et nous dit: *Parle, et parle haut.*"

"A peine avons-nous appris que l'on devait proposer à l'Assemblée législative la loi qui, jusque dans cette ville auguste, comme dans le reste de l'Italie, allait supprimer les familles Religieuses, et mettre en vente publique les biens ecclésiastiques, que nous réprouvâmes l'impie scélératesse, condamnâmes tout projet relatif à cette loi inique et rappelâmes les censures qu'encourraient par le fait même les auteurs et les fauteurs de semblables lois. Mais aujourd'hui cette loi, bien que non-seulement condamnée par l'Eglise comme répugnant au droit divin et au sien propre, mais même réprouvée publiquement par la science légale en tant que contraire à tout droit naturel et humain, et partant nulle et sans valeur, cette loi a été néanmoins acceptée par le vote commun de l'Assemblée Législative et du Sénat et sanctionnée enfin par l'autorité royale.

"Nous croyons, Vénérables Frères, devoir nous abstenir de répéter ce que, dans le but de détourner de l'inique attentat, les modérateurs de la chose publique, Nous avons si souvent et si longuement exposé touchant l'impiété, la malice, le but et les maux très-graves d'une telle loi. Cependant nous sommes strictement obligé par le devoir de revendiquer pour l'Eglise ses droits, par le désir de prémunir ceux qui manquent de circonspection, par la charité envers les coupables eux-mêmes, de déclarer hautement à tous ceux qui n'ont pas craint de proposer, d'approuver, de sanctionner la très-inique loi précitée, en même temps qu'aux mandants, fauteurs, consultants, adhérents, exécuteurs, acheteurs des biens ecclésiastiques, que non-seulement tout ce qu'ils ont fait ou vont faire à ce sujet est abrogé, cassé et nul,

mais encore que tous, sans exception, ils ont encouru l'excommunication majeure et les autres censures et peines ecclésiastiques infligées par les Saints Canons, par les Constitutions Apostoliques, et les Conciles Généraux, notamment celui de Trente; qu'ils sont menacés des plus sévères vengeances célestes et qu'ils se trouvent en danger manifeste de damnation éternelle.

"Et maintenant, Vénérables Frères, tandis que les aides nécessaires à notre suprême ministère Nous sont soustraits chaque jour davantage, tandis que les outrages s'ajoutent aux outrages au préjudice des choses et des personnes sacrées, tandis que les persécuteurs de l'Eglise, soit ici soit à l'étranger, semblent conspirer ensemble et unir leurs efforts soit pour supprimer complètement l'exercice de la juridiction ecclésiastique, soit, et principalement, dans le but de prévenir peut-être la libre élection de celui qui devra siéger sur cette Chaire de Pierre, en qualité de Vicaire de Jésus-Christ; que nous resté-t-il autre chose sinon de chercher refuge auprès de Celui qui est riche en miséricorde et qui n'abandonne pas ses serviteurs au temps de la tribulation?

"A vrai dire, la vertu de la Providence divine se manifeste dès à présent d'une manière qui n'est point douteuse par la parfaite union de tous les Evêques avec ce Saint-Siège, par leur très noble fermeté contre les lois iniques et l'usurpation des droits sacrés, par le très-fervent dévouement de toute la famille catholique envers ce centre d'unité, par cet esprit vivificateur, grâce auquel la foi et la charité, fortifiées et augmentées, se répandent partout en œuvres dignes des plus beaux temps de l'Eglise.

"Efforçons-nous donc de hâter les jours si désirés de la clémence; tous de concert, aussi loin que s'étend la terre, efforçons-nous de faire à Dieu une pieuse violence. Quo tous les Evêques exhortent à cela les curés, et tous les curés leur peuple; et que tous, prosternés devant les autels, nous nous levions: *Venez, Seigneur, venez et ne différez plus, pardonnez à votre peuple, absolvez-le de ses fautes, voyez notre désolation; ce n'est pas appuyés sur notre justification, mais sur vos innombrables miséricordes que nous vous adressons humblement nos prières; mettez en œuvre votre puissance et venez; montrez-nous votre face et nous serons sauvés.*"

"Et, quoiqu'ayant la connaissance de notre indignité, ne craignons point cependant de nous approcher du trône de la grâce: implorons-la, cette grâce, par la médiation de tous les Bienheureux, notamment par celle des saints Apôtres et de l'Epoux très pur de la Mère de Dieu; demandons-la surtout par l'intercession de la Vierge Immaculée dont les prières auprès de son Fils ont pour ainsi dire la force d'un commandement. Mais d'abord travaillons sérieusement à purifier notre conscience des œuvres de mort, car *les yeux du Seigneur sont dirigés sur les justes et ses oreilles sont ouvertes pour accueillir leurs prières.* Et afin que cela se fasse avec plus de soin et d'ensemble, Nous accordons en vertu de Notre autorité apostolique à tous les fidèles qui, confessés et communiés, prieront pieusement pour les besoins de l'Eglise, l'Indulgence plénière pouvant être gagnée une seule fois et appliquée aussi par manière de suffrages aux fidèles trépassés, le jour qui, dans chaque diocèse, sera désigné par l'ordinaire respectif.

"Ainsi donc, Vénérables Frères, bien que nous soyons en but à d'innombrables et de très-graves tempêtes de persécutions et de tribulations, ne nous laissons pas abatte pour cela, mais ayons confiance en Dieu, qui ne permet pas que ceux qui espèrent en lui soient confondus; car il est une promesse divine, une promesse qui ne peut manquer d'avoir son effet: *Parce qu'il a espéré en moi, je le délivrerai.*"